

REVUE DU PATRONAGE

ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Chronique du patronage.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES. — La trente-neuvième assemblée générale de la société s'est tenue le 8 mars 1917, sous la présidence de M. le général Niox, commandant des Invalides.

La guerre a amené un accroissement sensible du nombre des patronnés. « Il n'en peut être autrement, a fait remarquer M. Aubry-Vitet, dans son rapport; tandis que notre recrutement continue, la libération a cessé de fonctionner. » Les contrôles de la société accusent le chiffre de 5.577 jeunes gens dont elle s'occupe : avec 2.000 d'entre eux, les rapports sont constants.

« Aux derniers jours de 1916, dit M. Aubry-Vitet, nos listes comprenaient 893 gradés, dont 428 sous-officiers et 465 caporaux, brigadiers ou quartiers-maitres. Nous savons qu'en 1916, le nombre de nos pupilles, promus officiers avait passé de 63 à 84; que, durant la même période, 146 de nos enfants avaient obtenu citations et croix de guerre (137 en 1914 et 1915), que 22 avaient conquis la médaille militaire; qu'enfin 6 nouvelles croix de la Légion d'honneur brillaient sur la poitrine de pupilles à nous.

« Cela, c'est le bilan de la gloire, bilan court, mais magnifique. Il faut, hélas! inscrire en regard celui du deuil ou de l'inquiétude; nous savons aussi, et assurément nous ne savons pas tout, nous savons que, au cours de la troisième année de guerre, 70 de nos enfants ont été tués à l'ennemi, que 119 ont été blessés, que 10 ont été faits prisonniers. Cela, c'est le bilan de la tristesse, mais de la tristesse fière et sans faiblesse...

« Et ainsi se vérifie et se réalise une fois de plus, dans les circonstances matérielles et morales les plus extraordinaires, la pensée profonde qui a inspiré les créateurs de notre œuvre : replacer dans des conditions normales, en leur assurant, sous l'égide de la discipline militaire, le sentiment tutélaire d'une famille d'adoption, de malheureux enfants dont leur abandon, leur isolement ou leurs fréquentations eussent faits des parias voués au mal; et, autant que le per-

met l'imperfection humaine, les mettre à même d'apporter d'utiles éléments à l'armée d'abord, à la société ensuite, alors qu'ils eussent été pour elles un danger ou au moins une menace.

» De l'idée, nos pupilles ont fait la réalité. Par leur conduite avant la guerre, par leur bravoure dans les combats, ils se sont élevés au rang des meilleurs. Que pourrions-nous exiger de plus? C'est notre récompense. Mais c'est aussi l'indication pour nous d'un devoir de plus en plus impérieux. »

Le budget de l'œuvre, présenté par M. Étienne Voisin, vice-président, fait apparaître, en recettes, 71.033 fr. 55 c. et en dépenses 68.478 fr. 05 c.; d'où un excédent de recettes de 2.555 fr. 50 c. Les gratifications envoyées aux pupilles de la société se sont élevées en 1916 à 27.233 fr. 65 c. Des envois de vêtements et de provisions alimentaires ont été faits à 126 prisonniers de guerre. Depuis la création de ce service, 654 envois ont été faits, formant un total de 5.613 fr. 30 c. et un total de 2.972 fr. 75 c. pour 1916 seulement. Nombre des colis représentaient une valeur de 22 francs à 23 francs et même 25 francs.

Le procès-verbal de la séance se termine par le livre d'or des pupilles de la Société de protection des engagés volontaires pour les années 1914, 1915, 1916, qui donne ces magnifiques résultats :

9 croix de la Légion d'honneur;

45 médailles militaires;

235 citations, dont 127 nouvelles se décomposant ainsi :

Citations à l'ordre d'unités diverses : bataillon, escadron, etc.	12
— du régiment	51
— de la brigade	10
— de la division	19
— du corps d'armée	9
— de l'armée	8
— accompagnant la médaille militaire . . .	18
TOTAL	127

Rien ne peut mieux faire ressortir la bienfaisante action de la société sur toute cette jeunesse qui, désemparée au début de la vie, a trouvé un appui moral qui l'a relevée et a su lui inculquer les plus hautes vertus au lieu de la déchéance qui l'attendait.